

REGLEMENT INTERIEUR

JA MELESSE BASKET

2026-2027



L'adhésion à la JA MELESSE basket engage le licencié à respecter le règlement intérieur et à participer activement à la vie du club qui est géré par des bénévoles. Le club utilise des installations mises à disposition par la commune et est tributaire des créneaux horaires qui lui sont attribués. Chaque licencié a des droits mais également des devoirs.

ENTRAINEMENTS

Le club met en place des créneaux d'entraînements pour chaque catégorie. Cependant, chaque joueur se doit de participer aux entraînements, avec une tenue de sport adaptée à la pratique du basket (short, tee-shirt, chaussures dédiées, bouteille d'eau personnelle).

Le port de biens de valeurs n'est pas autorisé. Ces accessoires devront être laissés à la maison afin d'éviter tout risque de blessures, de détérioration ou de vol.

Les **joueurs mineurs** sont placés sous la responsabilité des entraîneurs à partir du début de la séance suivant les horaires programmés et jusqu'à la fin de celle-ci. Il importe que les parents qui accompagnent leurs enfants s'assurent de la présence de l'entraîneur.

En cas d'absence ou de retard, l'adhérent devra avertir son entraîneur le plus tôt possible avant le début de la séance. Toute absence non justifiée pourra entraîner la non convocation au match suivant. De même, l'entraîneur s'engage à respecter les horaires à se présenter en tenue adaptée à sa fonction, et à prévenir les joueurs en cas d'absence

MATCHS

Le club inscrit des équipes en compétition le week-end, c'est pour cela que la présence du joueur est obligatoire à tous les matchs, y compris ceux à l'extérieur. Seules les blessures ou des raisons professionnelles, familiales et scolaires, ou raison exceptionnelle, après accord du coach, peuvent excuser une absence.

Les horaires peuvent être consultés dans la salle d'entraînement et sur le site de la FFBB. Pour un match en déplacement, l'horaire de départ doit être respecté. Les déplacements sont effectués à tour de rôle par les parents avec leurs véhicules sous leur responsabilité et en conformité avec la législation du code de la route. En cas d'indisponibilité, le joueur doit prévenir suffisamment tôt son entraîneur.

EQUIPES

Respecter les choix des entraîneurs et des coaches qui sont responsables de la composition des équipes. Ils peuvent être amenés à les modifier pour garder l'homogénéité de l'effectif.

EQUIPEMENT

Chaque joueur reçoit une tenue composée d'un maillot et d'un short aux couleurs du club qu'il devra restituer en fin de saison. En cas de perte ou dégradation qui n'est pas lié à l'usure, le licencié s'engage à rembourser la tenue.

COMPORTEMENTS

Chaque licencié doit adopter une attitude sportive. Il doit respecter les officiels, ses adversaires, ses partenaires ainsi que les règles du jeu. Toute attitude jugée dégradante et engageant l'image du club pourra être sanctionnée.

Les fautes techniques ou disqualifiantes seront amendées suivant les sanctions fédérales. Le club n'est pas responsable des techniques méritées ou non.

Les parents, les coachs, les entraîneurs, les joueuses et les joueurs s'engagent à encourager les équipes avec un état d'esprit sportif.

L'échelle des sanctions présentées ci-dessous, concerne les fautes techniques attribuées pour un même joueur au cours d'une même saison :

- 1 ère faute technique : 10 euros d'amende
- 2 ème faute technique : 25 euros d'amende
- 3 ème faute technique : 50 euros d'amende + 1 match de suspension immédiat
- 4 ème faute technique : 100 euros d'amende
- 5 ème faute technique : 200 euros d'amende + ouverture d'un dossier disciplinaire par la Ligue de Bretagne.

IMPLICATION

La participation des joueurs et joueuses à l'arbitrage et à la tenue des tables de marque est obligatoire et indispensable pour le bon fonctionnement du club. Elle s'inscrit dans l'apprentissage des règles de jeu et de la vie associative. Les plannings seront préparés au fur et à mesure de la saison et disponibles sur l'affichage de la salle et sur le site internet du club. Toute personne indisponible doit impérativement se trouver un remplaçant.

LICENCE ET DOTATION

Le paiement de la cotisation est obligatoire. Des facilités de paiement sont possibles. Aucun remboursement de licence ne sera accordé sauf cas exceptionnel.

ASSEMBLEE GENERALE

Tout adhérent ou parent (pour les adhérents mineurs) est informé de la tenue des Assemblées Générales (date, lieu et ordre du jour), par voie d'affichage dans les lieux d'entraînement et sur le site internet du club. Il s'engage à être présent pour approuver l'exercice précédent et élire le nouveau Conseil d'administration.

Convivialité – Respect - Compétition

Qui dit sport collectif, dit aussi respect de certains éléments fondamentaux afin de vivre une saison sportive épanouissante. Le joueur qui signe une licence à la JA MELESSE Basketball s'engage à respecter les valeurs décrites.

Sérieux

- o Être ponctuel aux entraînements
- o Prévenir son entraîneur en cas d'absence
- o Organiser son travail (scolaire) afin de ne pas pénaliser son équipe par ses absences, le travail (scolaire) restant prépondérant.

Attitude

- o Adopter en toute circonstance un comportement courtois.
- o Respecter les entraînements précédant les siens : ne pas jouer avant la fin de la séance qui précède.
- o Saluer son entraîneur et ses camarades.
- o Être respectueux envers son entraîneur, ses dirigeants, de même qu'avec l'entraîneur et les joueurs des autres équipes du club.
- o Respecter les équipements et mettre une paire de baskets exclusivement réservée à l'intérieur des gymnases.
- o Veiller aux équipements prêtés par le club
- o Respecter la propreté des gymnases, ramasser ses papiers, mouchoirs...et sa bouteille d'eau.

Etat d'esprit

- o Faire preuve de fair-play avec les adversaires.
- o Être respectueux envers les arbitres, accepter leurs décisions même si on juge qu'une erreur a été commise.
- o Faire part de ses difficultés à l'entraîneur ou au référent d'équipe qui sera à l'écoute pour rechercher des solutions.

Esprit club

- o S'organiser pour être présent aux matchs de son équipe
- o Participer à l'organisation des matchs des autres équipes du club à domicile (tenir le chrono ou la feuille de match, assurer quelques arbitrages.)
- o Participer aux manifestations organisées par les dirigeants.

Hygiène

- o Utiliser sa propre bouteille d'eau lors des entraînements et des matchs
- o Laisser les douches en état pour les autres